

Fiche ressource :

Des dispositifs d'appui à la mise en œuvre de Politiques Educatives de Territoire

L'éducation prioritaire



Son objectif :

« **corriger l'impact des inégalités** sociales et économiques sur la **réussite scolaire** par un renforcement de **l'action pédagogique et éducative** dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. »*. Au total, plus d'1,7 million d'élèves sont concernés par le dispositif de l'éducation prioritaire.



Ses principes :

- « Garantir l'acquisition du "**Lire, écrire, parler**" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- Conforter une **école bienveillante et exigeante**
- Mettre en place une école qui **coopère** utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- Favoriser le **travail collectif** de l'équipe éducative
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les **personnels**
- Renforcer le pilotage et l'animation des **réseaux** » *



Son organisation en réseaux :

Les réseaux créés en 1997 s'organisent autour d'un collège et des écoles du secteur qui reçoivent le même public. A la rentrée 2020, il existait 1093 réseaux.

- **Les réseaux d'éducation prioritaires (REP)** concernent les zones relativement mixtes socialement mais qui font face à des difficultés sociales importantes. (729 collèges et 4195 écoles à la rentrée 2020)
- **Les réseaux d'éducation prioritaire renforcé (REP+)** désignent des quartiers où les difficultés sociales sont encore plus tangibles et impactent significativement la réussite scolaire des élèves. (363 collèges et 2456 écoles à la rentrée 2020)



Exemples d'initiatives :

- **Accueil d'enfants avant leurs 3 ans**
- **Dédoublage** des classes de CP et de CE1 en REP+ puis en REP
- Programme « **devoirs faits** » : accompagnement de collégiens volontaires par des professionnels pour la réalisation de leurs devoirs
- Intégration des **parents** afin d'améliorer le lien famille-école, propositions de soutien à la parentalité avec par exemple les ateliers OEPRE (ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants)
- Accompagnement de **l'ambition scolaire** des jeunes (cordées de la réussite, internats...)
- Aménagement en REP+ du **temps de travail** des enseignants afin qu'ils aient de la disponibilité pour travailler ensemble, pour se former collectivement...
- Distribution de **petits-déjeuners**
- **Soutien financier** (en 2020, allocation de rentrée scolaire 490,39 € par enfant de 11 à 14 ans, bourses de collège et de lycée : 777 millions d'€, fonds sociaux pour les familles les plus démunies : 65 millions d'€)
- **Revalorisation de l'indemnité** d'exercice en REP+ (une augmentation de 2000€ nets en 2018/2019 et future tranche de revalorisation d'ici la rentrée 2021)



Son actualité : les contrats locaux d'accompagnement (CLA)

« Des contrats locaux d'accompagnement (CLA) sont créés pour introduire plus de **progressivité dans l'allocation des moyens**. Ils concernent les écoles et établissements qui peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire, ou situés dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels, ou ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés »**

Ils sont expérimentés dans 3 académies depuis la rentrée 2021 (Lille, Nantes, Aix-Marseille). S'ils démontrent leur efficacité, leurs nombres pourront se multiplier à la rentrée 2022.

Site d'Éduscol : <https://eduscol.education.fr/1028/la-politique-de-l-education-prioritaire-les-reseaux-d-education-prioritaire-rep-et-rep>

*Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : <https://www.education.gouv.fr/l-education-prioritaire-3140>

**Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/des-contrats-locaux-d-accompagnement-pour-repondre-la-diversite-des-eleves-et-des-territoires-307425>

Les Cités éducatives



Leurs objectifs :

« Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. »***

- **Conforter le rôle de l'école** (mixité, bien-être, suivi personnalisé, ambition)
- **Promouvoir la continuité éducative** (socialisation précoce des enfants, parentalité, santé-hygiène, lutte contre le décrochage scolaire, art et culture...)
- **Ouvrir le champ des possibles** (insertion professionnelle, mobilité ...)



Leurs organisations :

Elles rassemblent des acteurs éducatifs souhaitant contribuer à l'éducation des jeunes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (services de l'État, collectivités. Associations, habitants). Les cités éducatives s'inscrivent dans la logique des mesures de l'éducation prioritaire énoncées plus haut.

Les Cités éducatives ne sont pas à considérer comme un nouveau dispositif mais plutôt comme un moyen **d'améliorer la coordination entre les dispositifs déjà mis en place**.



Leurs chronologies :

Le projet naît en **2017** et il est expérimenté à Grigny (91). En juillet 2018 le Gouvernement décide de développer le projet dans une soixantaine d'autres quartiers.



Le Label d'excellence Cités éducatives :

Il est attribué aux territoires qui ont montré, de par la rigueur des diagnostics et de la mise en place des projets, à quel point ils se sont engagés pour faire de l'enjeu de l'éducation un enjeu central. Il en existe aujourd'hui **126** ([cliquez ici pour découvrir les territoires labellisés](#) : Calais, Lens, Lille, Bondy, Evry-Courcouronnes, Le Havre, Bordeaux, Toulouse, Avignon, Toulon...)

****Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : <https://www.education.gouv.fr/les-cites-educatives-un-label-d-excellence-5093>

Le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes



La définition d'une ville apprenante par l'Unesco :

Une ville apprenante, c'est une ville qui :

- « mobilise efficacement ses ressources dans tous les secteurs afin de promouvoir un **apprentissage inclusif** de l'éducation de base à l'enseignement supérieur,
- ravive l'apprentissage au sein des **familles et des communautés**,
- facilite l'apprentissage pour **l'emploi et au travail**,
- étend l'usage des **techniques modernes** d'apprentissage,
- renforce la **qualité et l'excellence** dans l'apprentissage
- et favorise une **culture** de l'apprentissage tout au long de la vie »****



Leurs objectifs : Le Réseau cherche à promouvoir les **17 objectifs de développement durable** (ODD), à instaurer un climat d'apprentissage **continu**, à encourager le **dialogue** entre les villes afin d'installer des liens et partenariats en rapport à l'apprentissage.



Leurs causes : le monde **évolue** très rapidement. Les habitants qui se forment aux nouveaux savoirs et qui développent de nouvelles compétences sont plus **autonomes** et plus en mesure de **s'adapter** aux nouvelles normes.



Quelques exemples : Il en existe **229** dans le monde. En France, nous pouvons citer Clermont-Ferrand, Evry-Courcouronnes, Mantes-la-Jolie, et Montpellier (Cliquez ici pour toutes les découvrir : <https://uil.unesco.org/fr/apprendre-au-long-vie/villes-apprenantes/membres>)

****Institut de l'Unesco pour l'apprentissage tout au long de la vie : <https://uil.unesco.org/fr/apprendre-au-long-vie/villes-apprenantes>